



Communiqué de presse

Mercredi 23 octobre 2013

Le camion abîme la route...c'est au camion de payer !

Alors qu'elle vient de connaître un énième report¹, la Taxe Kilométrique Poids Lourds fait l'objet de nouvelles attaques très virulentes. Bien qu'elle ne soit pas encore appliquée, elle semble responsable de tous les maux économiques qui frappent la France et plus particulièrement certaines régions. Or cette mesure issue de Grenelle de l'environnement doit permettre la mise en œuvre d'un modèle plus soutenable et robuste.

L'utilisateur doit payer l'entretien

La Taxe Kilométrique Poids Lourds permettra l'application du principe « pollueur-payeur » et d'utilisateur-payeur. Les camions sont responsables de 80 % des émissions de CO₂ du secteur des transports et de nombreux polluants dangereux pour la santé. D'autre part, ils contribuent fortement à la dégradation du réseau routier qu'ils utilisent. Les ressources obtenues permettront de financer les infrastructures de transports.

Pour Jean-Baptiste Poncelet, chargé de mission Transports et mobilités durables :
« l'application du dispositif permet de mettre fin à une grande injustice. Il est en effet normal que ce soit les utilisateurs et les pollueurs qui paient pour une partie de la dégradation et de la pollution dont ils sont responsables. »

Rééquilibrer la concurrence européenne

Le réseau taxé représentera 1 % des routes avec 10 000 km du réseau national et 5000 km du réseau local. Le secteur des transports routiers souffre de la concurrence déloyale de certains pays, notamment européens en raison d'un vrai dumping social. En taxant le réseau des grandes routes nationales qui subissent un report des camions souhaitant éviter le réseau autoroutier payant, la Taxe Kilométrique Poids Lourds fera donc payer aussi les 300 000 camions étrangers qui circulent en France chaque année, pour l'instant gratuitement sur le dos des contribuables français. La France n'est pas la seule à se doter d'un telle système puisque nombre de pays européens, tels que l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie ou encore la République tchèque nous ont précédés en mettant un système similaire en place.

¹ La Taxe Kilométrique Poids Lourds sera mise en œuvre en janvier 2014

Favoriser les circuits de proximité

Le réseau de proximité ne sera quant à lui en pratique pas taxé. Le dispositif permettra donc de faire payer plus cher l'acheminement de produit de longue distance et favorisera in fine l'activité économique locale.

Michel Dubromel, responsable du dossier Transports : *« aujourd'hui, le véritable coût du transport n'est pas payé et favorise ainsi les délocalisations. En discriminant plus spécifiquement le transport longue distance, la Taxe Kilométrique Poids Lourds rendra plus compétitifs les circuits de proximité et soutiendra l'économie locale. »*

Transporter mieux et autrement

Pour absorber la hausse provoquée par la taxe, les transporteurs devront optimiser leur activité pour être plus efficaces en transportant autant mais sur moins de kilomètres. Dans les pays européens qui ont adopté le dispositif, le secteur des transports s'est réorganisé. Le kilométrage a été réduit jusqu'à 15 %. Les retours d'expérience de nos voisins démontrent que nous pouvons concilier efficacité économique et respect de l'environnement.

Bruno Genty, président de France Nature Environnement de conclure : *« La France connaît aujourd'hui une situation économique difficile. Cette crise doit être vue comme une opportunité de changement pour nous inscrire dans un modèle plus cohérent et robuste. La Taxe Kilométrique Poids Lourds nous permettra de faire cette transition dans le domaine des transports et de la logistique. Le gouvernement doit rester ferme et ne pas céder à la pression des différents lobbies aveuglés par des visions corporatistes et de courts termes, qui cherchent à sauver un modèle économique déjà mort. »*